

OPPOSITION A UNE  
A UNE DECLARATION PREALABLE  
DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	référence dossier
Dossier déposé complet le 28 Avril 2023 Dossier affiché en mairie le 28 Avril 2023	N° DP 068 376 23 J 0086
<b>Par :</b> Madame Laurence LATSCHA <b>Demeurant à :</b> 12 rue d'Auvergne 68270 WITTENHEIM <b>Pour :</b> Extension du garage Installation d'un carport <b>Sur un terrain sis à :</b> 12 rue d'Auvergne Cadastré : 69 0015	<b>Destination : Habitation</b>

**Le Maire,**

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local de la ville de WITTENHEIM approuvé le 15/01/2007, modifié le 09/02/2009, révisé par procédure simplifiée le 29/06/2009, révisé le 30/06/2014, mis en compatibilité le 05/04/2019, mis en compatibilité le 02/03/2020, mis en compatibilité le 23/11/2020, modifié le 31/05/2021,

Vu le projet situé en zone UJ du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Considérant l'article 7.3.-UJ du PLU, « *Les constructions peuvent s'implanter sur la limite séparative, à condition que : [...] - leurs longueurs cumulées, mesurées sur une limite séparative, n'excède pas 7 mètres. Toutefois, dans le cas où la construction est édifiée à l'angle de deux limites séparatives, la longueur maximale sur l'une des limites séparatives pourra atteindre 9 mètres, sans pouvoir dépasser 14 mètres sur les deux côtés consécutifs* »,

Considérant que la longueur cumulée sur la limite séparative Est est supérieure à 9 mètres,

Considérant que la longueur cumulée sur les limites séparatives Est et Sud est supérieure à 14 mètres.

Considérant l'article 9.1.-UJ du PLU, « *L'emprise au sol des petites constructions non accolées à la construction principale, implantées dans les secteurs repérés par la trame « secteurs de jardins protégés » ne pourra excéder 40 m<sup>2</sup>.* »,

Considérant que l'emprise au sol des constructions projetées dans le « secteur de jardins protégés » est supérieure à 40m<sup>2</sup>.

**DECIDE**

Article 1 : Il est fait opposition à la Déclaration Préalable

Fait à WITTENHEIM

Le 17 MAI 2023

Joseph WEISBECK

Adjoint au Maire,

Délégué à l'Urbanisme, aux Transports collectifs, à l'Environnement et à l'Aménagement du territoire

